

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 V 239 Vœu relatif au passage en zone 30 du 3^{ème} arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le 3^{ème} arrondissement se situe dans le centre de Paris, caractérisé par un urbanisme dense et des voies de circulation étroites ;

Considérant que les circulations douces – piétons, cyclistes – doivent être sécurisées par une réduction de la vitesse des véhicules motorisés ;

Considérant qu'il importe en outre de lutter fortement contre la pollution atmosphérique et que la réduction de vitesse en constitue un des leviers ;

Sur la proposition de M. Pierre AIDENBAUM et des élus du Groupe Socialiste et Apparentés,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris lance une étude en vue de l'extension des zones 30 à la voirie du 3^{ème} arrondissement.